



COMMUNIQUE PRESSE

Nancy le 13 mai 2020

[Covid19] Le CHRU de Nancy s'organise pour protéger ses patients et ses personnels

A partir du jeudi 14 mai, le CHRU de Nancy amorce une reprise progressive de l'activité médicale et chirurgicale en partie suspendue depuis le début de l'épidémie à covid-19. Les prises en charge pour des indications d'urgence et susceptibles de présenter une perte de chance pour les patients demeurent prioritaires et les équipes médicales et soignantes restent à votre écoute.

Consultations

Vous devez prendre un premier rendez-vous pour une consultation, ou reprendre rendez-vous pour une consultation qui a été annulée, contactez le secrétariat de la spécialité concernée qui fera le lien avec votre médecin.

Vous aviez rendez-vous en consultation à partir du 14 mai 2020, selon le motif de votre consultation et de votre situation, le médecin décidera des modalités de ce rendez-vous : report de votre rendez-vous, téléconsultation ou consultation téléphonique ou consultation physique sur le plateau de consultation. La téléconsultation continuera à être privilégiée pour le suivi et les prises en charge des patients.

Si la consultation présentielle est maintenue, c'est-à-dire si votre présence physique dans le bureau du médecin reste nécessaire, vous serez contacté par le secrétariat qui vous précisera les modalités de rendez-vous et les précautions à suivre. Une convocation vous sera adressée à votre domicile et si votre numéro de téléphone mobile est enregistré, un SMS de confirmation vous sera envoyé. Celui-ci vous rappellera les mesures préventives qui s'imposent.

Les consultations seront espacées dans le temps afin d'éviter les afflux en salle d'attente. **Les heures de rendez-vous devront donc être scrupuleusement respectées.**

A l'issue de votre consultation, si un nouveau rendez-vous doit être programmé ou une hospitalisation programmée, une secrétaire ou infirmière de programmation vous contacteront dans les 48 h pour fixer la date de votre nouvelle consultation ou hospitalisation.

Chirurgie

La reprogrammation de l'activité chirurgicale est en cours. Votre parcours hospitalier dans le service de chirurgie correspondant et au bloc opératoire est organisé dans un contexte de sécurité renforcée, lié aux recommandations nationales et aux exigences hospitalières.

Vous devez subir une intervention chirurgicale.

Lors de la consultation d'anesthésie, qui pourra se faire par téléconsultation, le médecin vous interrogera sur l'existence de symptômes évoquant une infection à covid-19. Selon la situation, un test de dépistage du covid-19 pourra être prescrit. Si le diagnostic du covid-19 est confirmé, votre intervention pourra être reportée.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication : communication@chru-nancy.fr

Emilie TOUPENET, directrice de la communication : 06 82 23 46 90 | e.toupenet@chru-nancy.fr





COMMUNIQUE PRESSE

Nancy le 13 mai 2020

Dans tous les cas, 24 à 48 heures avant votre intervention chirurgicale, vous serez appelé par une infirmière qui vous interrogera sur votre état de santé et d'éventuels symptômes évocateurs du covid-19. Selon votre situation, là encore, un test de dépistage pourra être prescrit et votre intervention reportée pour assurer votre sécurité.

Une priorité : sécuriser votre venue à l'hôpital

La pré-admission est le principe retenu pour tous les patients déjà venus au CHRU de Nancy ainsi que pour tous patients qui auront pu être appelés avec les informations nécessaires à la création de leur dossier. Seuls les patients n'ayant pu être joints ou non connus par le CHRU devront passer par les bureaux des admissions qui ont été aménagés pour garantir la sécurité de tous.

Dans la mesure du possible, vous êtes invité à venir seul. Le port de masque et le lavage/hygiène des mains sont obligatoires. A votre arrivée, un réseau de stands d'accueil est mis en place dans les halls des différents sites. Pour votre protection et celle de tous, un masque vous sera remis dès l'entrée dans le hall de l'hôpital ou si vous le souhaitez, vous pouvez venir avec un masque grand public personnel. Un agent d'accueil vous invitera à vous laver les mains (solution hydro-alcoolique), vérifiera si vous portez un masque et vous rappellera les règles de distanciation sociale.

L'hôpital s'est organisé pour vous protéger et protéger son personnel en respectant les principes de distanciation et d'hygiène :

- Des modifications organisationnelles sont opérées dans les locaux (salles d'attente, unités) pour organiser les flux et faire respecter les consignes de distanciation physique et spatiale : espacement des lieux d'attente et de prise en charge, programmation adaptée pour limiter au maximum le temps d'attente des patients, utilisation de paravents...
- Les lieux d'accueil et de prise en charge des patients seront nettoyés et désinfectés à chaque fois que nécessaire. Les surfaces en contact avec les patients (tables d'examen par exemple) seront désinfectées entre chaque patient, afin de garantir le plus haut niveau de sécurité aux patients accueillis.

Vous êtes accompagnant ou visiteur d'un patient hospitalisé

Les visites sont limitées et accordées sur décision médicale.

Elles ne sont pas autorisées pour les visiteurs ayant des symptômes évocateurs du Covid-19.

- **A la Maternité** : La présence d'un accompagnant unique est acceptée pour l'accouchement et en service post natal les après-midis. Elle n'est pas autorisée pour les visiteurs ayant des symptômes évocateurs du Covid-19.
- **A l'Hôpital d'Enfants et en Néonatalogie**
La présence est limitée aux 2 parents des enfants hospitalisés. Elles ne sont pas autorisées pour les visiteurs ayant des symptômes évocateurs du Covid-19.
- **Dans les unités de Long Séjour** : Les visites sont limitées et accordées sur décision médicale. Pour l'organisation de la rencontre, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication : communication@chru-nancy.fr

Emilie TOUPENET, directrice de la communication : 06 82 23 46 90 | e.toupenet@chru-nancy.fr

